

Préavis n°8/2022 : Demande de crédit de CHF 1'810'000.- pour le financement des travaux de raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz

Rapport de la Commission

Chers membres du Conseil et chers membres de la municipalité,

La commission, concernant le préavis 8/2022 relatif à la demande de crédit de CHF 1'810'000.- pour le financement des travaux de raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz est composée de Luc Neuschwander, Yves Perret-Gentil et Manuel Favre.

La commission s'est réunie les 15 et 29 novembre. Nous tenons à remercier Alain Jaquier pour ses réponses apportées lors de la réunion du 29 novembre.

Pour rappel, le conseil communal avait accordé en juin de cette année un crédit de 120'000.- pour débiter les études de ce projet, établir des appels d'offres et des démarches auprès des autorités et des propriétaires concernés. Dans le rapport de ce précédent préavis, nous vous avons mentionné que le choix du tracé était logique et le plus économique pour la commune. Ce précédent crédit devait permettre d'avoir une vision plus claire sur les coûts du projet de raccordement sur la STEP de La Sarraz.

Aujourd'hui, le préavis concerne la demande de crédit pour le financement des travaux. Les soumissions n'ayant pas encore été faites, le devis présenté au mois de juin, basé sur des estimations, reste inchangé. Deux éléments ont toutefois été ajoutés.

Le premier pour une somme de 50'000.- concerne la mise en place d'une station de pompage pour remonter les eaux industrielles depuis l'aérateur de notre STEP actuelle jusque dans la future conduite qui descendra sur La Sarraz. Il est à noter que des discussions sur la meilleure approche de gérer les eaux usées de la fromagerie sont encore en cours. En fonction des choix finaux, basés tant sur des aspects techniques, légaux et financiers, le délai du démantèlement de la STEP actuelle sera impacté. Dans le cadre de ces choix, la commission demande à la municipalité de faire tout son possible pour que le principe de pollueur-payeur soit respecté.

Le deuxième élément ajouté au préavis présenté au mois de juin concerne un montant de 40'000.- pour remplacer un collecteur d'eaux claires qui montre des signes de faiblesses. Dans ce cadre, la municipalité entend profiter de la disponibilité des machines et des entreprises présentes pour les travaux de la conduite, et ainsi optimiser le timing et les coûts.

Au final, la demande de crédit s'élève à 1'810'000.-. Selon le bureau RWB, qui a été mandaté par la municipalité sur le sujet, la commune de Dizy devrait recevoir de la part du canton une subvention estimée à 540'000.-. Cette subvention est liée au raccordement de Dizy à une STEP traitant les micropolluants. Toutefois, cette subvention ne pourra être perçue que lors de l'octroi lié aux subventions micropolluants pour la STEP régionale EHVV, soit à une date estimée de 2025. La commission suggère à la municipalité de bien vérifier si cette subvention sera donnée à la commune de Dizy ou à l'association EHVV.

Lors de la création de l'association EHVV, la conduite sujette à ce préavis sera rachetée à sa valeur résiduelle par l'association EHVV. Cette somme est estimée à 835'000.-

Pour conclure, nous nous dirigeons enfin vers une solution pérenne pour le traitement de nos eaux usées et pourront ainsi démanteler notre STEP actuelle qui n'est plus aux normes. Le choix d'aller sur La Sarraz avec nos eaux usées est réellement la meilleure solution. Le coût des travaux est conséquent pour une petite commune comme Dizy. Grâce à la création de STEP régionale EHVV, nous aurons la chance de partager ces coûts avec d'autres communes, et sommes donc vraiment gagnants dans cette approche.

Pour toutes ces raisons, la commission vous propose d'accepter le préavis n°8/2022 tel que présenté dans son ensemble.

Yves Perret-Gentil

Luc Neuschwander

Manuel Favre